



SECRETARIAT GENERAL

14 OCT. 2021

ARRIVÉE

Réf : 2021-10-72833  
Martillac, le 12 octobre 2021

## BORDEREAU D'ENVOI

### Destinataire :

Madame Buccio, Préfète de la Gironde

Nombre	Nature du document	Observations
1	Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique	Madame la Préfète,  J'ai le plaisir de vous transmettre, ci-joint, un exemplaire du Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique que nous avons signé ce lundi 11 octobre.  Vous en souhaitant bonne réception,  Cordialement.



**Bernard FATH**  
Président de la Communauté  
de communes de Montesquieu  
Conseiller départemental du canton de La Brède



## **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**pour le territoire des communautés de communes de Jalle – Eau Bourde et Montesquieu.**

### **ENTRE**

#### **Les communautés de communes de Jalle Eau Bourde et Montesquieu**

Représentées par Monsieur Pierre Ducout, président de la communauté de communes de Jalle-Eau Bourde et de Monsieur Bernard Fath, président de la communauté de communes de Montesquieu, autorisés à l'effet des présentes suivant les délibérations respectivement en date du 20 septembre et du 7 octobre 2021,

Ci-après désigné par **les communautés de communes de Jalle Eau Bourde et Montesquieu ;**

D'une part,

ET

#### **L'État,**

Représenté par Madame Fabienne BUCCIO

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) ou de contrats ruraux de relance et de transition écologique (CRRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de Jalle Eau Bourde et Montesquieu autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le contrat contient les engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les territoires de Jalle-Eau-Bourde et Montesquieu et leurs partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, une liste non exhaustive d'actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant les moyens des partenaires publics et privés.

Il permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les différentes composantes du territoire autour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de tourisme. C'est un contrat évolutif, qui s'enrichira, au cours de sa durée, des projets des acteurs territoriaux, à mesure qu'ils atteindront la maturité.

## Article 2 – Les ambitions du territoire

Les deux Communautés de communes de Montesquieu et de Jalle-Eau-Bourde sont des territoires très dynamiques, qui ont connu une forte croissance démographique et économique depuis plus de vingt ans. Situées au sud-ouest de la métropole bordelaise, ils ont en commun de ne pas être seulement des banlieues résidentielles mais s'affirment, chacune à sa façon, comme des pôles économiques structurant de la couronne métropolitaine. Un des indicateurs de cette prise de consistance est le développement de l'emploi : le ratio emplois sur actifs occupés était de 83 % en 2011, il atteint 90 % en 2017, ce qui signifie que la croissance de l'emploi est plus rapide que celle de la population active — alors même que les deux CdC sont très attractives : la population totale est passée de 51 000 à 63 000 habitants entre 2006 et 2017. En 10 ans, le territoire a gagné 12 000 habitants et 8 000 emplois.

Ce sont des emplois qualifiés (52 % des actifs sont classés en 2017 comme professions intermédiaires, cadres ou professions intellectuelles supérieures) et productifs : l'industrie représente plus de 16 % des emplois directs à quoi s'ajoutent les services aux entreprises (près de 18 % de l'emploi local). Ce modèle économique performant entraîne de nombreux déplacements : déplacements domicile-travail, déplacements de marchandises, mobilités de transit liés à la situation géographique du territoire, traversés par des axes très fréquentés reliant la métropole bordelaise à l'Espagne et à Toulouse. Les échanges domicile-travail sont en particulier nombreux entre la métropole bordelaise et les deux CdC : quotidiennement, 73 % des actifs résidents quittent le territoire pour aller travailler dans la métropole bordelaise, alors que 57 % des emplois présents dans le territoire sont occupés par des actifs extérieurs au territoire.

Le territoire offre une très grande diversité avec une zone à forte valeur écologique comprenant de la biodiversité et des activités agricoles : fleuve et rivières, zones humides, forêt exploitée, grandes cultures, viticulture... Du fait de cette richesse naturelle, le territoire est soumis à d'importants risques, liés à la proximité des activités humaines et de zones naturelles : inondations, ruissellement, glissement de terrain et feux de forêts. Ces risques sont aggravés par l'évolution du climat et la multiplication des épisodes extrêmes (précipitations violentes, conséquences de la montée des eaux maritimes, épisodes de sécheresse...). Les deux collectivités sont déjà largement engagées dans des stratégies d'adaptation et d'atténuation — amélioration des performances énergétique des bâtiments, diversification des modes de mobilité, production d'ENR) et souhaitent poursuivre et approfondir ces orientations dans le cadre du CRTE.

Enfin, le territoire est très attractif : entre 2011 et 2016, les deux CdC ont accueilli près de 7 000 habitants supplémentaires, essentiellement dus au solde migratoire, très positif. Cette croissance démographique entraîne des responsabilités importantes pour les communes et les CC : accueil résidentiel, développement des services collectifs, mise à niveau des capacités des réseaux, diversité sociale, etc. Les enjeux sociaux de service collectif et de cohésion sociale sont nombreux et importants.

Trois dimensions caractérisent les deux CdC : une polarité économique qui s'affirme comme un élément important de l'aire métropolitaine bordelaise —et donc un partenaire important de Bordeaux métropole ; un espace agricole et naturel vital, autant dans la proximité — biodiversité, loisirs— que dans l'économie métropolitaine —viticulture, agriculture exportatrice ; un territoire attractif qui doit accueillir et répondre aux besoins des habitants anciens ou nouveaux et mettre à niveau ses réseaux, ses services et ses habitants.

Les deux CdC ont engagé de longue date des politiques et des stratégies de développement économique et social et d'innovation en matière environnementale et climatique. Elles sont le siège d'une Technopole et de zones d'activités logistiques qui participent pleinement du dynamisme de la métropole bordelaise ; elles ont mis en œuvre des politiques de services collectifs performants ; elles sont engagées dans des démarches de production d'ENR qui comptent dans le bilan de l'aire métropolitaine, et ont engagé des politiques de réduction de consommation d'énergie et de production de déchets.

Le CRTE est une opportunité de poursuivre et d'approfondir ces orientations et ces actions.

Les deux CdC souhaitent poursuivre la construction d'une polarité majeure et exemplaire de l'aire métropolitaine bordelaise, en s'affirmant comme :

- Des acteurs majeurs de la transition énergétique et écologique ;
- Des territoires de cohésion sociale et de construction de relations durable entre les habitants, les activités et les milieux naturels et agricoles ;
- Des opérateurs de mobilités nouvelles, plus performantes, facilitant la vie des habitants et des entreprises et limitant l'empreinte sur les milieux et le climat.

### Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques suivantes. Les projets des deux communautés de communes déjà engagés et disposant d'un financement de l'État sont recensés dans le tableau récapitulatif (annexe 2). En regard des orientations stratégiques, ne figurent que les actions nouvelles, pouvant être mise en œuvre en 2022.

#### Orientation 1 : S'affirmer comme des acteurs de la transition énergétique et écologique

La transition écologique, plus qu'une priorité politique, est une ambition qui s'inscrit dans tous les nouveaux projets portés par les collectivités du territoire.

Le modèle périurbain, marqué par les déplacements individuels et par la prédominance de la maison individuelle conduit à un bilan d'émissions par habitant dans les deux CdC supérieur à celui de la métropole de Bordeaux (4,8 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par an contre 3,4 tonnes pour la métropole bordelaise). Une part importante de ces émissions est liée au positionnement géographique des deux CdC, traversées par les autoroutes A62 et A63 qui génèrent un important trafic de transit.

Les deux CdC participent à la plateforme de rénovation énergétique de la couronne bordelaise en partenariat avec le Centre régional d'éco énergétique d'Aquitaine (CREAQ). Les deux CdC sont engagées dans un PCAET dont les orientations seront mises en œuvre au cours du présent contrat.

Les deux CdC visent trois objectifs : l'amélioration de la sobriété énergétique, le développement de la production d'ENR et la réduction des déchets.

#### Objectif 1.1. Améliorer la sobriété énergétique des deux communautés de communes

Les principales sources d'économie d'énergie résident dans l'optimisation de l'éclairage, de l'efficacité énergétique des bâtiments et la réorganisation des mobilités (voir orientation n°3).

#### Actions déjà en cours (voir annexe 2)

##### Projets d'ici à 2026

Les deux CdC poursuivent leurs plans de rénovation des bâtiments publics engagés en 2021, ainsi que les plans de modernisation de l'éclairage public. La CCM a engagé un programme pluriannuel de rénovation des crèches en gestion (remplacement des productions de chaud et de froid, isolation...), pour une enveloppe annuelle de 80 000 € par an. La Communauté de communes de Montesquieu s'est en outre engagée dans la démarche de labellisation « Cit'ergie » de sa politique climat-énergie et dans l'élaboration d'un premier budget climat.

D'autres actions d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, à mesure de leur avancement et de leur maturité, seront inscrits dans les avenants annuels du contrat.

#### Fiches action

CCJEB : Plan d'éclairage public des communes de Cestas et Canéjan et de St Jean d'Illac (fiches action n°1a, 1b, 1c).

CCM : Programme de rénovation complète de l'éclairage public des zones d'activités (fiche action n°2)  
CCM : rénovation énergétique et thermique du centre de ressources de Martillac (Technopole Bordeaux-Montesquieu) (fiche action n°3)  
L'Etat s'engage à participer au financement de ce plan d'éclairage à hauteur de 250 000 € en 2023 et à la rénovation thermique du centre de ressources de Martillac.

### Objectif 1.2. Développer la production locale d'ENR

Les deux CDC ont déjà engagé de nombreuses actions pour accroître leur production d'énergies renouvelables :

- Le biométhanisateur de Saint Jean d'Illac produira, à l'issue de la réalisation de la deuxième phase 24 GWh de biogaz ; alimenté par des déchets agricoles, il fournit déjà en énergie l'équivalent de 1100 logements.
- L'unité de méthanisation de Cestas alimente une station-service pour les camions roulant au GNV et produit 27% de la consommation de gaz des foyers de Cestas. L'extension de la capacité du méthaniseur est en cours de réalisation.
- La centrale photovoltaïque de Cestas a une capacité maximum de 300 MW crête.
- La CdC de Montesquieu produit l'équivalent de 14% de sa consommation annuelle en énergies renouvelable (principalement photovoltaïque).
- Une unité de méthanisation fonctionne depuis deux ans à Saint-Selve (CCM) ; elle récupère les biodéchets (dont les déchets verts des déchetteries du territoire) et réinjecte directement le biogaz dans le réseau GRDF. Il a une capacité annuelle de 51 000 tonnes et valorise le biogaz à hauteur de 45 Gwh par an.
- De petites unités photovoltaïques sont également en service, notamment sur la Technopole de Martillac, le centre technique de la CdC. Un projet est en cours de définition dans le cadre de la réhabilitation du siège de la CdC.

Les deux CdC entendent accroître leur production locale d'ENR, en diversifiant les sources et les techniques.

### Actions déjà en cours (voir annexe 2)

#### Projets d'ici à 2026

Les deux communautés de communes sont engagées dans différents projets visant à accroître la production d'ENR sur leur territoire :

- Lancement d'une étude sur les potentiels de géothermie peu profonde à Saint Jean d'Illac ;
- Rénovation d'un bâtiment public avec toiture photovoltaïque à Saint Jean d'Illac.
- Définition par la CCM d'une politique d'accueil des ENR conciliant les impératifs de la transition énergétique et de la transition écologique. Elle participe dans ce cadre au Débat public national relatif au projet « Horizéo » situé sur la commune de Saucats.

D'autres actions viendront alimenter les avenants annuels du CRTE.

### Objectif 1.3. Réduire et maîtriser les déchets

Les deux CC sont compétentes sur l'ensemble de la chaîne de traitement des déchets : réduction, collecte, traitement. Deux déchetteries sont présentes dans le territoire de la CdC de Montesquieu. La CdC de Montesquieu est engagée depuis 2019 dans un programme de prévention du gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire et depuis 2016 a mis en place un plan de prévention des déchets. Les indicateurs de tri des emballages recyclable et du verre témoigne d'une efficacité certaine de cette politique. La CCM recrute un stagiaire pour accompagner sa prise de compétence sur le traitement des bio déchets.

### Actions déjà en cours (voir annexe 2)

## Projets d'ici à 2026

Les deux CC poursuivront la mise en œuvre de leur programme de réduction et de valorisation des déchets : extension des capacités de traitement, développement des recycleries, valorisation des bio-déchets, sensibilisation du public au tri, au compostage et à la réduction des déchets.

Le traitement des déchets est un enjeu interterritorial avec Bordeaux Métropole pour en améliorer la gouvernance et faire évoluer le schéma des usines de traitement.

## Fiches action

- Extension de la déchetterie communautaire de Canéjan (CCJEB, voir fiche n° 4)  
L'État s'engage sur cette opération à hauteur de 150 000 € au titre de la DETR en 2022.
- Mise en œuvre de la troisième déchetterie communautaire à Cabanac et Villagrains, mise en service de plateformes de déchets verts et création d'une recyclerie à Léognan avec une antenne à Cabanac et Villagrains (CCM, voir fiche action n° 5)

D'autres actions viendront alimenter les avenants annuels du CRTE.

## Orientation 2 : Protéger et valoriser un environnement de qualité en consolidant la cohésion sociale et territoriale

Transition et cohésion sociale vont de pair : les inégalités sociales se traduisent souvent par des inégalités écologiques. D'autre part, la transition écologique ne doit pas entraîner une dégradation de la qualité de vie au sens des services collectifs.

Les deux Communautés de communes sont engagées dans des démarches qui visent simultanément à améliorer la qualité de vie et la qualité du cadre de vie pour leurs habitants et les usagers du territoire. Il s'agit :

- D'améliorer les services à la population pour renforcer la cohésion sociale ;
- De protéger la qualité des milieux et de maîtriser l'usage des sols ;
- De développer l'emploi et l'activité dans le respect de l'environnement.

### Objectif 2.1. Améliorer les services à la population

La population des deux Communautés de communes évolue : elles ont connu dans les dernières années une croissance régulière et forte (+ 12 000 habitants entre 2006 et 2017). L'équilibre entre les classes d'âges se modifie : la part des jeunes de moins de 14 ans reste importante, autour de 16% de la population, mais la part personnes de plus de 60 ans a augmenté de plus de 50% en vingt ans (2007-2017). Les profils sociaux évoluent, sous l'influence de la métropole bordelaise : érosion des catégories d'ouvriers et d'employés, progression de la part des cadres et des professions intermédiaires dans la population active. Enfin, d'autres publics doivent être pris en compte, comme les gens du voyage.

Les Communautés de communes sont donc engagées :

- Dans des actions d'adaptation de l'offre de service et des bâtiments collectifs ;
- Dans des actions de développement des services numériques au publics et la sensibilisation à l'usage des technologies de l'information ;
- Dans des actions de développement de la solidarité, notamment en matière alimentaire.

## Actions déjà en cours (voir annexe 2)

## Projets d'ici à 2026

Les Communautés de communes et les communes poursuivent la modernisation et l'adaptation des services au public : extension et création de bâtiments scolaires, rénovation de bâtiments sportifs et culturels, et mise en œuvre de nouveaux services au public, comme le projet PARASOL (parcours alimentaire et solidaire) de la CCM : création d'un tiers lieu agricole et solidaire, centre ressources du parcours, proposant des espaces de stockage et de mise en réseau d'équipements à destination des acteurs locaux de l'alimentation, un

laboratoire d'expérimentation pour les porteurs de projets maraîchers, ainsi que des animations thématiques et des jardins paysagers partagés à destination de la population. Ces différents projets sont accompagnés par des actions de renaturation. La CCM développera ses actions de sensibilisation et de formation auprès des différents publics (numérique, environnement...), et la mise en place d'outils numériques de services au public (par exemple : logiciel de CRM pour améliorer la relation à l'utilisateur). L'adhésion de la CCM au syndicat mixte Gironde numérique permet aux communes de bénéficier d'appui pour l'équipement numérique des écoles ; elle a déployé un système de visio-conférences pour permettre l'accès à France services dans chacune des mairies. La CCM élabore, avec la CAF, un projet social de territoire. Les deux CdC souhaitent répondre aux enjeux du vieillissement de la population, en participant à l'adaptation des logements.

Les deux Communautés de communes souhaitent aussi adapter leur offre de services pour des publics spécifiques, gens du voyage notamment.

### Actions prioritaires

- Rénovation des aires des gens du voyage à Cestas et Saint-Jean d'Illac (CCJEB, voir fiche action n°6 )
- Rénovation de la salle de sports communautaire du Courneau (CCJEB, voir fiche action n°7 )
- Mise en œuvre du projet PARASOL : tiers lieu agricole et épicerie solidaire (CCM, voir fiche action n°8 )
- Création d'une aire d'accueil des gens du voyage (CCM, voir fiche action n° 9)
- Implantation d'un accueil France services (CCJEB, voir fiche action n°10)

L'État s'engage à participer à hauteur de 300 000 € à la création de l'aire d'accueil des gens du voyage de la CCM.

### Objectif 2.2. Protéger la qualité des milieux et maîtriser l'usage des sols

Les deux Communautés de communes sont des territoires forestiers et agricoles : l'exploitation des pins couvre 35 000 ha des deux CdC soit 60% de l'espace. Les deux Communautés de communes sont engagées dans une démarche expérimentale avec le Sysdau et le Centre national de la propriété forestière pour encourager les propriétaires forestiers à diversifier et entretenir la forêt, dans une perspective de développer les capacités de séquestration du carbone, ce qui ouvre des perspectives de réciprocité avec la métropole bordelaise.

La présence de l'agriculture, hors exploitation forestière, est importante dans les deux CdC : la viticulture (près de la moitié de la SAU), avec les appellations Graves et Pessac Léognan ; la culture du maïs, l'élevage bovin et ovin en bord de Garonne. En revanche, l'agriculture nourricière de proximité (maraîchage, fruitiers) reste insuffisante pour couvrir les besoins des habitants.

85% du territoire reste rural (forêt, viticulture, grandes viticultures, prairies...) ; l'artificialisation est maîtrisée et ses progressions récentes s'expliquent en grande partie par l'extension de la zone logistique d'intérêt métropolitain à Cestas.

Les deux Communautés de communes sont concernées par deux zones Natura 2000 : le réseau hydrographique des Jalles, les bocages humides de Cadaujac et Saint-Médard d'Eyrans et le Gat mort. La CCM a réalisé un atlas de la biodiversité de son territoire.

Les deux CdC sont fortement soumises à des risques : inondations, ruissellement, glissements de terrain et incendie. L'ampleur du changement climatique induit la nécessité d'une réflexion à l'échelle intercommunale afin de connaître les risques et déterminer les vulnérabilités afférentes, d'anticiper les événements par une information en amont des acteurs (élus, agents, habitants), organiser les périodes de crise, prévoir les mesures post-crise.

Les deux Communautés de communes et les communes intègrent ces enjeux environnementaux et paysagers dans leur politique urbaine et d'occupation de l'espace en prenant en considération, de plus en plus, la place du paysage et de la nature dans les projets d'aménagement (ZAC centre bourg de Saint Jean d'Illac, rénovation des centres bourgs dans la CCM), en veillant à la continuité des espaces naturels.

## Actions déjà en cours (voir annexe 2)

### Projets d'ici à 2026

A travers la prise de compétence eau et assainissement, les deux CdC souhaitent mettre en œuvre une politique de gestion quantitative et qualitative de la ressource et des actions de modernisation des réseaux d'eau usée et des stations d'épuration.

La CCJEB met en œuvre une stratégie de valorisation de zones naturelles. La CCM engage la réalisation d'un atlas des zones humides et des zones inondables pour apporter une connaissance objectivée aux PLU communaux. La CCM poursuit sa politique de renaturation des cours d'eaux. Dans le cadre de son projet alimentaire territorial, elle procède à l'acquisition de terres agricoles.

La CCM met en œuvre avec le CEREMA une feuille de route pour la prévention des risques et l'appui aux plans communaux de sauvegarde (PCS). Un accompagnement est demandé auprès de l'ANCT.

Les services de l'État apporteront leur expertise dans le cadre de ces différentes démarches.

La ressource en eau est un enjeu interterritorial avec Bordeaux Métropole : considérant la croissance démographique dans les deux CdC, il est nécessaire d'ouvrir les discussions pour mieux répartir les ressources et améliorer leur gestion.

### Fiches actions

- Études et travaux du système d'endiguement et d'inondations (CCM voir fiche action n°11)
- Rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement (CCJEB, Canéjean, voir fiche action n°12)

### Objectif 2.3. Développer l'emploi et les activités dans le respect de l'environnement

Les indicateurs économiques sont au vert pour les deux CdC. Avec près de 30 000 emplois implantés dans les deux territoires, le taux d'emploi (actifs sur emplois) est de 90% : 90 emplois pour 100 actifs résidents. On n'est pas loin de l'équilibre. Cet emploi est en croissance : entre 2011 et 2017, l'ensemble Montesquieu-Jalle-Eau Bourde gagne 4400 emplois. Si le territoire n'a pas été affecté par la crise de 2008-2009, à la différence de la plupart des territoires français, il le doit à l'exceptionnelle vitalité de son système productif. Pour être étroitement imbriqué à l'économie métropolitaine bordelaise (technopole Bordeaux Montesquieu, zone logistique de Cestas, nombreuses ZAE dans les deux CdC), il présente un équilibre entre des fonctions directement manufacturières (fabrication de machines, agroalimentaire), des fonctions de service avancées (recherche et développement, informatique, juridique, comptable, gestion, ingénierie) et un important secteur logistique. Ces espaces économiques performants engendrent d'importants trafics ; un des enjeux est la régulation de ces trafics, l'augmentation de la part de transport collectif dans la desserte des ZA, et la réduction de l'empreinte carbone des mobilités engendrées par ces activités.

Les deux Communautés de communes ont mis en œuvre différentes actions sur le foncier économique (extension et création de zones d'activités), de soutien au développement de l'économie productive dans des filières intéressant la transition écologique, d'appui à la transformation des modes de production dans une perspective écologique (projet Eurékawine avec la viticulture, initiation d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale dans trois zones d'activités par la CCM).

Dans le cadre du contrat d'attractivité signé avec la Région Nouvelle Aquitaine, les deux Communautés de communes portent ensemble une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPECT) dans les secteurs des aides à la personne, de la viticulture, horticulture, agriculture, maraîchage, numérique, propreté, logistique.

## Actions déjà en cours (voir annexe 2)

## Projets d'ici à 2026

Dans les prochaines années, les deux Communautés de communes souhaitent approfondir deux directions :

- Le maintien de la dynamique productive et concurrentielle, par une offre foncière dynamique et attractive, en stimulant les activités qui contribuent à la transition écologique et limitant l'impact des activités les plus problématiques au regard de l'environnement.
- Le soutien aux activités de commerce et aux services de proximité (services aux personnes, alimentation) permettant d'accroître l'attractivité du territoire pour les actifs non-résidents et d'offrir des emplois accessibles à des personnes peu qualifiées.

Des réflexions prospectives sont en cours sur les filières industrielles en transition énergétique (viticulture, aéronautique...), des actions de développement commercial sont programmées (plateforme e-commerce porté par la CCM), de revitalisation des centres des communes (schéma d'aménagement des centres bourgs et de redynamisation commerciale dans la CCM), des actions de soutien à l'économie de proximité. La CCM projette une extension de 11 ha pour la Technopole de Martillac, en intégrant les préoccupations environnementales : intégration paysagère, gestion des eaux pluviales, prise en compte des mobilités douces. La CCJEB prévoit des extensions des ZA de Pot au Pin (Cestas) et de la ZA de Saint-Jean d'Illac. La CCM prévoit le développement des activités du Fablab Eurêkafab en diversifiant les publics et de restructurer son offre d'hébergement d'entreprises (incubateur/pépinière/hôtel d'entreprises) suite à la réhabilitation du Centre de Ressources.

Les deux communautés de communes mettront en œuvre les actions dans le cadre de la GPECT élaborée en commun.

Le développement économique est aussi un enjeu inter territorial avec Bordeaux Métropole pour poursuivre la réflexion sur la répartition territoriale de la production de richesse dans l'aire métropolitaine.

## Orientation 3 : maîtriser et transformer les mobilités

Chaque jour, près de 20 000 habitants des deux CdC sortent du territoire pour aller travailler à l'extérieur, et près de 10 000 actifs résidents à l'extérieur entrent travailler à Jalle-Eau Bourde et Montesquieu. Près de 90% de ces déplacements utilisent un véhicule individuel motorisé. La part des transports collectifs n'atteint pas 5% et l'usage du vélo (même électrique) est marginal. La réduction de la part des transports individuels motorisés, l'amélioration de l'emport des véhicules (covoiturage, rabattement vers les pôles).

Les deux CdC ont pris la compétence mobilité en 2021, mais elles ont déjà mis en place des services de transport collectif : transports scolaires, transport à la demande, ligne « Prox'bus » à Jalle-Eau Bourde qui dessert les zones d'activités et assure des rabattements vers la gare de Cestas et les différentes lignes régionales, départementales et métropolitaines, plan de mobilité interentreprises, création de pôles multimodaux (gare de Gazinet)...

Les deux CdC disposent en tout de 13 aires de covoiturage. Elles ont par ailleurs développé un réseau important de pistes cyclables qu'elles souhaitent développer.

Les deux CdC partagent trois objectifs en matière de mobilité :

- Assurer la montée en puissance de leur compétence en matière de mobilité, notamment pour devenir acteur de la mobilité métropolitaine ;
- Soutenir le développement de mobilités décarbonées ;
- Développer les modes actifs de déplacements.

Ceci pourra se traduire par une étroite articulation entre les deux Communautés de communes.

### Objectif 3.1. Devenir un acteur de la mobilité métropolitaine

Les deux CdC souhaitent mettre en œuvre leur nouvelle compétence « mobilité » sur trois plans :

- La définition d'une politique locale de mobilité à partir de l'analyse et de la connaissance des besoins et des pratiques des habitants et des entreprises ;
- La CdC dont la création d'une ligne régulière de la gare de Saint Médard d'Eyrans vers Pessac/Mérignac ;
- L'affirmation des deux CdC comme interlocuteurs de la Région et de Bordeaux Métropole pour l'organisation et le fonctionnement du système de mobilités de l'aire métropolitaine bordelaise.

Les deux CdC ont opté pour la compétence AOM depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et mettront en œuvre leurs stratégies en matière de mobilité.

### Objectif 3.2. Soutenir le développement de mobilités décarbonées et des modes actifs de déplacement

Les deux CdC ont développé un réseau important de pistes et de voies cyclables et souhaitent continuer de l'étendre pour à terme assurer un maillage intercommunautaire. La CCM dispose d'un schéma directeur des pistes cyclables et d'un fonds de concours pour les aménagements cyclables et piétons.

De même, les deux CdC souhaitent poursuivre l'ouverture d'aires de covoiturage (à Saint Jean d'Illac et à Cadaujac par exemple). Un projet de pôle multimodal est porté par la CdC Montesquieu sur la commune de Beautiran.

Plus généralement, les deux CdC souhaitent s'engager dans des offres nouvelles pour favoriser les mobilités décarbonées notamment électriques: mise en place de nouvelles bornes de recharge électrique ( CdC Montesquieu) ; stations-services biogaz et projet de station GNV porté par la CCJEB.

#### Fiches actions

- Étude de définition d'un plan de mobilités simplifié (CCJEB, fiche n°13)
- Étude de définition d'un plan de mobilités simplifié (CCM, fiche n° 14)
- Schéma des itinéraires cyclables(CCM, fiche n° 15)

Consécutivement à ces études, l'État s'engage à financer une opération commune aux deux communautés de communes à hauteur de 500 000 € en 2024.

Tableau récapitulatif

Orientations	Action	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier prévisionnel	Remarques
S'affirmer comme des acteurs de la transition énergétique et écologique	Plans de rénovation éclairage public Saint-Jean d'Illac, Cestas et Canéjean	Communes St Jean d'Illac, Cestas, Canéjean	2021-2022	Fiches actions 1a, 1b, 1c
	Rénovation complète de l'éclairage public des zones d'activités	CCM	2021-2023	Fiche action 2
	Rénovation énergétique et thermique du centre de ressources de Martillac (Technopole Bordeaux-Montesquieu)	CCM	2022-2024	Fiche action 3
	Extension de la déchetterie communautaire de Canéjean	CCJEB	2021-2023	Fiche action 4
	Troisième déchetterie communautaire, plateformes de déchets verts et recycleries	CCM	2021-2023	Fiche action 5
	Rénovation des aires d'accueil des gens du voyage de Cestas et St Jean d'Illac	CCJEB	2021-2022	Fiche action 6
	Rénovation de la salle de sports communautaire du Courneau	CCJEB	2021	Fiche action 7
	Mise en œuvre du projet PARASOL : tiers lieu agricole et épicerie solidaire	CCM	2021-2023	Fiche action 8
	Création d'une aire d'accueil des gens du voyage	CCM	2021-2023	Fiche action 9
	Implantation d'un accueil France services	Saint Jean d'Illac	2021-2022	Fiche action 10
	Études et travaux du système	CCM	2021-2023	Fiche action 11

	d'endiguement et d'inondations				
	Rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement	Commune de Canéjean	2022-2025		Fiche action 12
Maîtriser et transformer les mobilités	Etude de définition d'un plan de mobilités simplifié	CCJEB	2021-2023		Fiche action 13
	Etude de définition d'un plan de mobilités simplifié	CCM	2021-2023		Fiche action 14
	Schéma des itinéraires cyclables	CCM	2021		Fiche projet 15

## Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement des cofinancements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires (voir annexe 2) :

En tant que déclinaison de la stratégie commune de l'État et des intercommunalités concernées, le présent contrat intègre les projets cofinancés par l'État dans le cadre des accords départemental et régional de relance (voir en annexe 2 la maquette financière 2020-2021-2022).

### 4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches-projets présentées en annexe 1.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par le comité de projet en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes à être mises en œuvre et validées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

### 4.3. Les actions de coopération inter territoriale

Aux portes de la Métropole, s'affirmant comme des pôles résidentiels et productifs structurants de l'aire métropolitaine de Bordeaux, les deux Communautés de commune ont vocation à jouer un rôle d'interface important entre les différentes parties du département de la Gironde.

A ce titre, les actions suivantes seront portées par les deux CdC et soutenues par l'État :

- au titre de la mobilité : aires de covoiturage, pistes cyclables, accessibilité des lignes de transport collectif de la Métropole.
- le développement du tourisme de proximité ;
- la gouvernance équitable de la ressource en eau ;
- la gouvernance du traitement des déchets ;
- la répartition des capacités de production de richesse économiques dans l'aire métropolitaine de Bordeaux.

## Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe, la Banque des territoires...), les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales, pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat)

qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

## Article 6 - Engagements des partenaires

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches-projets sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré, mais ne valent pas accord.

### 6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, les CdC de Jalle Eau Bourde et Montesquieu assument le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de leur territoire.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Les établissements publics et opérateurs pourront être associés aux comités de projet pour présenter leurs contributions.

#### Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses se réunissent en comité de projet pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Le comité de projet siégera au moins une fois par an pour :

- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...).

#### Article 8 – Suivi et évaluation du CRTE

Le pilotage du CRTE comprend l'évaluation de l'avancée de la démarche de transition écologique et de cohésion des territoires.

Les résultats des actions prévues par le CRTE seront mesurés à partir d'indicateurs permettant d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies nationales de transition écologique et de cohésion territoriale.

#### Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

#### Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de projet.

#### Article 11 – Résiliation du CRTE

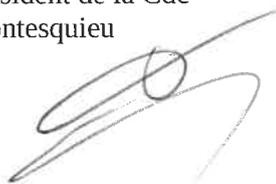
D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de projet il peut être mis fin au présent contrat.

Signé à Martillac, le 11 octobre 2021

Pierre DUCOUT  
Président de la CdC  
Jalle Eau Bourde



Bernard FATH  
Président de la CdC  
Montesquieu



Préfecture de la Gironde

## **Sommaire des annexes**

### **Annexe 1 – Fiches projets**

### **Annexe 2 – Maquette financière**



## Fiche action1A

Orientation stratégique n°1	S'affirmer comme des acteurs de la transition énergétique et écologique
Action n°1a	Améliorer la sobriété énergétique
Maître d'ouvrage	Ville de Saint Jean d'Ilac Commune
Description de l'action	<p>Le parc éclairage public de la ville de St Jean d'Ilac est composé de 2 200 points lumineux. Les sources d'éclairage appartiennent à 5 familles : les ballons fluos, les lampes au sodium, au mercure, aux iodures métalliques et les lampes à led. La ville rénove progressivement son parc en supprimant les sources lumineuses polluantes, énergivores au profit des lampes à led beaucoup plus économes en énergie. Chaque année le budget alloué à cette rénovation est de l'ordre de 150 000 à 200 000€.</p> <p>Aujourd'hui, la ville de St Jean d'Ilac compte 777 lanternes led (35% du parc)</p> <p>Les candélabres installés sur le territoire de la ville sont de deux types : des candélabres routiers (6 à 10m de haut) sur les axes majeurs et circulant et des candélabres de type résidentiel dans les lotissements (4m de haut).</p> <p>Dans tous les projets de rénovation d'éclairage public, la ville optimise les consommations d'énergie et réduit la pollution lumineuse :</p> <p>Dans les lotissements, les candélabres à led installés sont réglés avec une intensité lumineuse réduite de 90% entre 23h et 5h. C'est par exemple le cas du quartier de Mongran rénové en février 2021. Les économies d'énergie générées par les travaux de rénovation du patrimoine dans le quartier Mongran et les réglages d'intensité</p>

	<p>lumineuse représentent :</p> <p>Passage de luminaires BF 125W (Ballon Fluo) à des luminaires led 38W</p> <p>⇒ Soit un abaissement de 512 kWh/an à 81 kWh/an pour chaque luminaire : soit 84% d'économie d'énergie</p> <p>Sur les axes routiers, les candélabres à led installés sont réglés avec une intensité lumineuse réduite de 85% entre 22h et 6h. C'est par exemple le cas de la route de Pierroton rénovée en février 2021. Les économies d'énergie générées par les travaux de rénovation du patrimoine route de Pierroton et les réglages d'intensité lumineuse représentent :</p> <p>Passage de luminaires SHP 150W (Sodium Haute Pression) à des luminaires led 50W</p> <p>⇒ Soit un abaissement de 615 kWh/an à 81 kWh/an pour chaque luminaire : soit 87% d'économie d'énergie</p> <p>La ville va procéder à une expérimentation nouvelle à compter du 15 mai 2021: l'extinction de nuit entre 23h et 5h de la route de Bordeaux entre le giratoire du Lidl et le giratoire du Mac Donald's (installation classique énergivore). Cette extinction concernera également les rues adjacentes à cette portion de voie (cf extrait plan). Les économies d'énergie générées par cette adaptation sont de 50% par rapport aux consommations actuelles. Si cette expérimentation est concluante, la ville étendra ce principe à d'autres quartiers résidentiels notamment.</p> <p>L'entretien de l'éclairage public communal est délégué au SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde). Actuellement c'est la société EIFFAGE ENERGIE qui est</p>
--	--

	titulaire du marché d'entretien de l'éclairage public de la commune de St Jean d'Illac.
Partenaires	SDEEG
Coût prévisionnel	150000€/an
Plan de financement	
Calendrier	Les travaux sont programmés chaque année
Indicateurs d'évaluation proposés	Economies d'énergie réalisées





## Fiche action 1B

Orientation stratégique n°1	S'affirmer comme des acteurs de la transition énergétique et écologique
Action n°1b	Améliorer la sobriété énergétique
Maître d'ouvrage	Ville de CESTAS Service Voirie
Description de l'action	<p>Depuis 2016, la Commune met en œuvre un plan pluriannuel de remplacement des éclairages publics anciens (sodium ou vapeur de mercure) par des éclairages à technologie LED via du relamping ou du remplacement de têtes.</p> <p>Les actions mises en œuvre ont pour but de supprimer l'ensemble des boules d'éclairage présentes sur la commune, interdites par l'arrêté du 27 décembre 2018, et devant être remplacées avant le 1er janvier 2025.</p> <p>Le remplacement de têtes permet de générer des économies de l'ordre de 50% par rapport à des lampes à sodium ou vapeur de mercure dans la mesure où ces dernières sont équipées, en plus de la technologie LED, de la bi-puissance permettant un abaissement de ces dernières de 50% durant la plage horaire comprise entre 1h et 5h du matin.</p>
Partenaires	Sans objet
Coût prévisionnel	<p>La commune investit 125 000 € HT par an pour l'achat des fournitures nécessaires à la modernisation de son parc. Ce plan pluriannuel est prévoit une fin des travaux de remplacement à l'horizon 2027.</p> <p>Coût investissement (fournitures) : 875 000 € HT</p> <p>A cela il faut ajouter les coûts relatifs au fonctionnement (main d'œuvre) : 360 000 € HT</p> <p>Coût total de l'opération : 1 235 000 € HT</p>
Plan de financement	Néant
Calendrier	Démarche initiée en 2016 devant se poursuivre

	<p>jusqu'en 2027 pour que le renouvellement soit complet sur le territoire de la commune.</p> <p>Accord cadre en cours d'analyse pour la fourniture de têtes d'éclairage LED (durée 4 ans). Attribution prévue en juillet.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Bons de commande et facture pour l'achat du matériel.



## Fiche action 1C

Orientation stratégique n°1	S'affirmer comme des acteurs de la transition énergétique et écologique
Action n°1c	Améliorer la sobriété énergétique - Rénovation de l'éclairage public
Maître d'ouvrage	COMMUNE de CANEJAN
Description de l'action	<p>Depuis plusieurs années la commune de Canéjan s'est engagée dans une démarche de réduction de l'impact de son éclairage public sur l'environnement.</p> <p>Pour cela, la commune a déjà engagé des travaux de renouvellement de son parc d'éclairage public sur les secteurs résidentiels (719 points lumineux équipés en LED)</p> <p>Elle pratique aussi depuis plusieurs années l'extinction de l'éclairage public entre 1 heure et 5 heures toutes les nuits.</p> <p>Aujourd'hui, la commune souhaite poursuivre sa démarche en effectuant le renouvellement de l'éclairage public du réseau routier en généralisant les LED.</p> <p>Il reste à ce jour 738 candélabres qu'il convient d'équiper en technologies LED</p> <p>La maîtrise de l'éclairage public est une source importante de réduction des consommations électriques. La vétusté des installations étant la principale cause de la surconsommation.</p> <p>L'objectif de la mesure est triple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à la transition énergétique par la diminution des consommations</li> <li>- Participer à la diminution de la pollution lumineuse</li> <li>- Participer à la réduction des dépenses de fonctionnement de la collectivité</li> <li>-</li> </ul>

	<p>Solution envisagée : passage en LED.</p> <p>Plan d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Hiérarchiser les priorités de rénovation (programme pluriannuel de rénovation)</li> <li>➤ Définir une enveloppe budgétaire par an sur la durée du CRTE</li> </ul>
Partenaires	<p>SDEEG (maître d'œuvre) ADEME CCJEB</p>
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel : 450 000 € HT
Plan de financement	<p>20 % minimum d'autofinancement</p> <p>Reste à charge financé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FDAEC (département Gironde)</li> <li>- ADEME</li> <li>- DSIL</li> <li>- Banque des territoires</li> </ul>
Calendrier	PPI 2022 - 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Consommation réelle KWH</li> <li>➤ Consommation réelle euros</li> <li>➤ Nombres de candélabres changés / an</li> </ul>

<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de Montesquieu
<b>Intitulé de l'action</b>	Rénovation du patrimoine d'éclairage public des Zones d'activité Communautaires
<b>Description de l'action</b>	<p>La Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) travaille depuis plusieurs années à l'analyse et à la recherche d'économies dans les dépenses liées aux fluides dans une approche de développement durable.</p> <p>A cet effet la CCM a en gestion un parc de 350 points lumineux et 21 armoires électriques répartis dans 14 zones d'activités communautaires.</p> <p>Suite à l'adhésion de la collectivité au SDEEG en 2019 pour la compétence Eclairage Public, un diagnostic complet de ce patrimoine a été réalisé pour identifier les dysfonctionnements, les réhabilitations nécessaires et les dispositifs à mettre en place pour réaliser des économies sur les consommations d'électricité et la maintenance dans le futur.</p> <p>Suite à ce travail, il a été décidé de réhabiliter entièrement le parc avec le passage de l'ensemble des points lumineux en LED, rénovation des armoires électriques et mise en place de dispositifs de régulation de puissance pour une réduction de l'éclairage la nuit de 22h à 6h00.</p> <p>Un programme pluriannuel d'investissement de 220 000€ sur 3 ans a été validé avec une première tranche de travaux en 2021 sur les ZA de la Technopole et de Lamourou/Lagrange à Martillac.</p> <p>Ces investissements vont permettre de réduire les charges annuelles de fonctionnement de 40 000€ à 15 000€ à la fin du programme de travaux (coût d'exploitation et réduction des consommations d'énergie)</p>
<b>Partenaires</b>	SDEEG (réalisation des travaux et participation financière)
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Programme global de travaux réparti sur 3 années avec un montant de 220 000€</p> <p>Une première tranche de travaux en 2021 de 87 203€ avec une participation du SDEEG à hauteur de 12 000€</p>
<b>Plan de financement</b>	Participation du SDEEG sur la première tranche de 2021 à hauteur de 12 000€
<b>Calendrier</b>	<p>Première tranche de travaux en 2021</p> <p>Seconde tranche en 2022</p> <p>Troisième tranche en 2023</p>



<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de Montesquieu
<b>Intitulé de l'action</b>	Réhabilitation du bâtiment Centre de ressources – Technopole Bordeaux Montesquieu
<b>Description de l'action</b>	<p>Le bâtiment du Centre de Ressources date des années 1990 et n'a jamais fait l'objet d'aucune rénovation. Les installations techniques sont d'origine et nécessitent d'être remplacées car pour la plupart en fin de vie. Elles sont très consommatrices d'énergies, obsolètes et ne fonctionnent plus de façon satisfaisante. Par ailleurs, l'isolation du bâtiment est mauvaise, elle n'a jamais été améliorée depuis la construction du bâtiment.</p> <p>Le bâtiment présente à cet effet plusieurs problématiques d'usage du fait de sa vétusté qui ont amené au projet de réhabilitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-des problèmes de confort d'été et d'hiver importants</li> <li>-la gestion technique et centralisée du bâtiment qui n'est plus opérationnelle et posant des problèmes d'exploitation</li> <li>-des problèmes d'étanchéité de la toiture avec des infiltrations régulières lors de fortes pluies</li> </ul> <p>Le bâtiment d'une superficie globale de locaux de 3700 m<sup>2</sup> est classé E dans le classement des bâtiments économe au regard du baromètre de la performance énergétique des bureaux français, observatoire de l'immobilier durable.</p> <p>Dans le cadre de ses obligations réglementaires pour la rénovation d'un bâtiment de plus de 1000 m<sup>2</sup> et de son projet de transition énergétique, la CCM a donc décidé de réhabiliter le bâtiment.</p> <p>Un diagnostic énergétique a été réalisé en 2020 avec l'élaboration de scénarii de réhabilitation répondant aux dispositions réglementaires. Les élus ont fait le choix de retenir le scénario le plus performant avec l'objectif de réduire la consommation de 60 % à l'horizon 2050.</p> <p>Pour assurer la continuité des services, les travaux se dérouleront en site occupé. A noter que ce bâtiment accueille à ce jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-l'incubateur</li> <li>-la pépinière d'entreprises et hôtel d'entreprises</li> <li>-le biolab</li> </ul>

<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Département de la Gironde</li> <li>- Région Nouvelle-Aquitaine</li> <li>- Services de l'État</li> <li>- ADEME</li> <li>- ALEC</li> <li>- SDEEG</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>400 000€ HT estimé pour les études  2 625 000€ HT pour les travaux  Soit un total hors frais divers annexes de 3 025 000€ HT</p>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une demande de financement de l'ADEME a été demandée pour la mission d'AMO de suivi du projet et de commissionnement pour un montant de 19 440€ HT</li> <li>- Une demande de financement auprès de la préfecture dans le cadre de la - Dotation Soutien à l'Investissement Local a été déposé en début d'année 2021 : participation accordée au titre du Plan de relance (à confirmer).</li> <li>- Une demande de financement pour les études au près du SDEEG est en cours dans le cadre des certificats d'Économie d'Énergie avec l'aide de l'ALEC.</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p>Lancement pour l'été 2021 de la consultation pour désigner une équipe de maîtrise d'œuvre.  Travaux démarrage courant 2022  Fin des travaux prévisionnelle début 2024</p>



## Fiche action 4

Orientation stratégique n°1	S'affirmer comme des acteurs de la transition énergétique et écologique
Action n°4	Réduire et maîtriser les déchets
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes JALLE EAU BOURDE
Description de l'action	<p>La déchetterie de CESTAS – CANEJAN connaît une forte augmentation de sa fréquentation et arrive à une situation de saturation qui engendre des difficultés de gestion et ne permet plus de rendre à la population un service de qualité.</p> <p>Cette installation nécessite donc d'être optimisée au regard de son activité, de sa fréquentation, des règles environnementales en vigueur, ainsi que des objectifs d'amélioration du recyclage issus des lois du Grenelle.</p> <p>La déchetterie actuelle a une surface de 2 590 m<sup>2</sup> et est dotée :</p> <p>En haut de quai :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De 10 emplacements pour le déchargement des déchets dans des bennes de 30m<sup>3</sup></li> <li>- D'un local gardien</li> <li>- D'un caisson maritime amovible pour le stockage des déchets spéciaux</li> <li>- D'une voie d'accès d'entrée et de sortie des usagers</li> </ul> <p>En bas de quai :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De 10 emplacements bétonnés pour recevoir les bennes</li> <li>- D'une zone de stockage des bennes de réserve</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'une voie d'accès (entrée/sortie) des camions</li> </ul> <p>Afin de répondre à cet objectif, l'opération consiste à réaliser une aire revêtue de dépose des déchets verts à plat et d'améliorer les circulations intérieures du site en créant une rampe d'accès supplémentaire à la plateforme supérieure, tout en mettant en sens unique la rampe existante afin de limiter les manœuvres des usagers sur cette dernière.</p> <p>Cette opération aura pour effet d'élever le niveau de sécurité du site et d'améliorer les conditions de collecte et de traitement des déchets recueillis.</p>
Partenaires	Exploitant de la déchetterie : VEOLIA associé à l'élaboration du projet pour mieux prendre en compte les usages et les problématiques du site existant.
Coût prévisionnel	Voir annexe 1 pour estimation détaillée poste par poste. (560 409 € HT)
Plan de financement	
Calendrier	Etudes fin 2021 Appel d'offre début 2022 Travaux 2 <sup>ème</sup> semestre 2022 / début 2023 Livraison 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Transmission du plan projet Décision du Président suite à l'attribution de l'appel d'offre PV de réception des travaux.

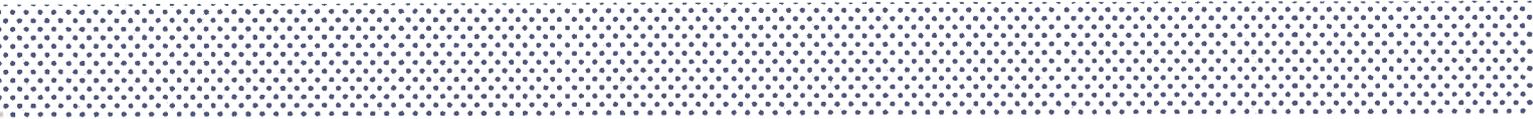
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de Montesquieu
<b>Intitulé de l'action</b>	Rénovation et amélioration du réseau de déchèterie et recyclerie
<b>Description de l'action</b>	<p>Pour répondre à l'augmentation constante de population du territoire de la CCM et pour améliorer la qualité du service rendu aux administrés, la CCM souhaite rénover son réseau de déchèteries sur le territoire.</p> <p>Deux enjeux sont prégnants à cette démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rééquilibrer sur le territoire la présence de ces infrastructures du quotidien entre le Nord et le Sud pour répondre aux besoins de tous les habitants</li> <li>- innover et créer de nouveaux équipements qui permettent de mieux prendre en compte les problématiques environnementales et écologiques (Plateforme de déchets verts et recyclerie notamment).</li> </ul> <p>La recyclerie comprendra à la fois la collecte, le réemploi et la revente des objets usagers ou d'occasion pour la mise en œuvre d'une économie circulaire sur le territoire. Sera adossée à la recyclerie de Léognan un Tiers lieu des solidarités qui aura vocation à accueillir des associations caritatives et notamment dès 2021 le Secours populaire.</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Département de la Gironde</li> <li>- la Région Nouvelle-Aquitaine</li> <li>- les communes</li> <li>- les services de l'État</li> <li>- l'ADEME</li> <li>- les associations</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Pour la réhabilitation de la déchèterie de Léognan :</p> <p>Études 50 000 € HT Travaux 500 000 € HT</p> <p>Pour la création d'une plateforme déchets verts à Léognan :</p> <p>Études 20 000 € HT Travaux 150 000 € HT</p> <p>Pour la création d'une recyclerie à Léognan :</p> <p>Études 120 000 € HT Travaux 600 000 € HT</p> <p>Pour le déplacement de la déchèterie de La Brède :</p> <p>Études 150 000 € HT Travaux 1 500 000 € HT</p> <p>Pour la création d'une déchèterie, plateforme déchets verts et recyclerie à Cabanac et Villagrains :</p> <p>Études 220 000 € HT</p>

	Travaux 1 900 000 € HT
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	<p>1) Démarrage par la mise en place de la plateforme déchets verts, nommée « végétérie » pour une expérimentation soit pour l'automne 2021 soit pour le printemps 2022.</p> <p>2) Études pour la création de la 3ème déchèterie à Cabanac et Villagrains. Lancement des études fin 2021-début 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des visites d'équipements innovants ont été organisées avec les élus en mai 2021</li> <li>- automne 2021 : préparation du programme de travaux et du cahier des charges des fonctionnalités attendues pour l'exploitation</li> <li>- phase travaux est estimée à 9 mois</li> </ul>



## Fiche action 6

Orientation stratégique n°2	Protéger et valoriser un environnement de qualité en consolidant la cohésion sociale et territoriale
Action n°6	Améliorer les services à la population – Rénovation des aires d'accueil des gens du voyage
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS EPCI
Description de l'action	L'aire actuelle dispose de 15 emplacements soit 30 caravanes, 3 blocs sanitaires avec buanderie, et un local de gestion Le projet consiste en la restructuration de l'aire d'accueil des gens du voyage par la mise en place de « modules » blocs sanitaire avec buanderie par emplacements ainsi que la modification de ces dits emplacements pour atteindre les objectifs de dimensionnement et intégration paysager. Des travaux de voirie sont également prévus : réfection des réseaux, de la chaussée ainsi que le passage à l'éclairage public en LED
Partenaires	- CCJEB - Préfecture - Département - Région Action à entreprendre : diagnostique et consultation MOE
Coût prévisionnel	- Blocs sanitaires : 850 000 € HT - Voirie et réseaux : 350 000 € HT - Eclairage public : 35 000 € HT - Espaces verts : 35 000 € HT <b>TOTAL DES TRAVAUX : 1 270 000 € HT</b>
Plan de financement	- Appel à projet DSIL - Département



	- Région
Calendrier	- Diagnostique en cours 2021 - Choix MOE fin 2021 - Travaux 2022



## Fiche action 7

Orientation stratégique n°2	Protéger et valoriser un environnement de qualité en consolidant la cohésion sociale et territoriale
Action n°7	Améliorer les services à la population - Rénovation du Gymnase du Courneau
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS EPCI
Description de l'action	Le projet consiste à proposer aux collectivités membres de l'EPCI l'amélioration de la mise à disposition du gymnase pour la pratique sportive afin de répondre à la demande croissante des usagers. Le projet prévoit l'amélioration du confort acoustique, visuel) et répondre à al réglementation des différentes pratiques sportives.
Partenaires	
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation du sol : 100 000 € HT</li> <li>- Eclairage : 25 000 € HT</li> <li>- Isolation : 10 000 € HT</li> <li>- Peinture : 5 000 € HT</li> </ul> <b>TOTAL DES TRAVAUX : 140 000 € HT</b>
Plan de financement	- CCJEB
Calendrier	Travaux programmés été 2021



<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de Montesquieu
<b>Intitulé de l'action</b>	PARASOL – Parcours Alimentaire et Solidaire
<b>Description de l'action</b>	<p>Depuis décembre 2017, la communauté de communes de Montesquieu a amorcé une réflexion sur l'organisation des systèmes alimentaires de son territoire en s'appuyant sur les conclusions d'un diagnostic agricole et alimentaire.</p> <p>Pour structurer sa politique, la collectivité s'est engagée dans un Projet Alimentaire de Territoire avec l'ambition que « 100 % des habitants aient accès à une alimentation saine et durable ». En parallèle, la CCM a développé une politique de proximité pour l'insertion socio-professionnelle et l'accès aux droits des publics en difficulté de son territoire.</p> <p>A l'heure des premières incidences de l'actuelle crise sanitaire, il est également apparu essentiel pour la CCM de renforcer le volet solidarité envers les plus fragiles. Le développement de ce projet, PARASOL, et l'une des traductions de ce renforcement.</p> <p>Les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser le grand public aux enjeux de l'alimentation saine et durable</li> <li>- Renforcer les liens entre population et producteurs.</li> <li>- Améliorer l'accessibilité de produits frais et locaux, pour les personnes rencontrant des difficultés alimentaires.</li> <li>- Faire de l'alimentation saine et durable un vecteur de mixité et de lien social.</li> <li>- Faciliter le repérage de publics en difficulté et faciliter leur orientation vers des dispositifs d'aide.</li> <li>- Faciliter l'inclusion et favoriser l'insertion, en accompagnant autrement.</li> </ul> <p>La philosophie de ce projet repose sur trois grandes actions à mener sur ce projet :</p> <p>1) Création d'un tiers-lieux agricole et alimentaire (ou tiers-lieu nourricier) sur le site de Béthanie à Saint Morillon. Le lieu aura une fonction de centre de ressources du parcours et aussi d'incarnation du projet alimentaire territorial (« lieu totem »).</p> <p>Il comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des espaces de stockage</li> <li>- une mise en réseau d'équipements pour les acteurs locaux de l'alimentation</li> <li>- un laboratoire d'expérimentation pour les porteurs de projets maraîchers (« incubateur » ou « espace test » de projets agricoles )</li> <li>- animations thématiques et jardins partagés à destination de la population</li> </ul> <p>2) Mise en place d'une épicerie sociale et solidaire itinérante</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- outil de proximité pour « aller vers » les habitants du territoire CCM sur des points clés (CCAS, lieux d'activités scolaires...)</li> </ul> <p>3) Mise en place et animation d'une dynamique de participation des habitants et d'une gouvernance partagée du projet associant collectivités et acteurs du</p>

	territoire (agriculture, alimentation, insertion, aide alimentaire, acteurs....)
<b>Partenaires</b>	<p>Ce projet s'articule dans plusieurs autres projets en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet Alimentaire Territorial</li> <li>- Projet social de territoire</li> <li>- Tiers lieu : Fablab Eurekafab</li> </ul> <p>Les partenaires sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Département de la Gironde</li> <li>- la Région Nouvelle-Aquitaine</li> <li>- les services de l'État</li> <li>- des associations locales</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Détail estimatif :</b></p> <p><u>Investissement (estimations) :</u></p> <p>Travaux bâtiment : 760 834 € HT soit 913 000 € TTC  Travaux voiries réseaux divers : 191 667 € HT soit 230 000 € TTC  Études et MOE : 190 500 € HT soit 228 600 € TTC  Investissement matériel : 130 000 € HT soit 156 000 € TTC</p> <p>Total investissement : 1 273 001 € Ht soit 1 527 600€ TTC</p> <p><u>Fonctionnement :</u></p> <p>Frais de fonctionnement en cours d'estimation dans le cadre de l'ingénierie du projet</p>
<b>Plan de financement</b>	<p>Le plan de financement est en cours de définition. Les différents financements suivants sont notamment envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Etat</b>  DETR : 175 000 € (subvention attribuée)  Appel à Projets - Alimentation Locale et Solidaire - 2021 (Préfecture de la Gironde) :  &gt; volet soutien aux initiatives locales de développement de commerces solidaires ambulants : <i>montant à définir</i>  &gt; volet soutien aux associations, aux entreprises, aux communes, aux intercommunalités ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de qualité pour tous : <i>montant à définir</i></li> <li>- <b>Région :</b>  Contrat d'attractivité : <i>montant à définir</i></li> <li>- <b>Département :</b>  Appel à initiative locale et de développement social 2021 : 6000 € (demande en cours)  Développement des circuits-courts (appel à projets 2022) : <i>montant à définir</i></li> <li>- <b>Autofinancement CCM</b></li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2020 : PHASE DE CONCEPTION DU PROJET</b>  =&gt; Conseil communautaire du 12/01/2021</p> <p><b>2021 : PHASE D'INGÉNIERIE ET DE DÉMARRAGE DU PROJET</b></p> <p><i>Étape 1 – Constitution et animation du consortium d'acteurs du projet</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des partenaires locaux et parties prenantes du projet (sur 3 volets : solidaire, alimentaire et ESS),</li> <li>- Définition du schéma de gouvernance du projet</li> <li>- Identification de la (ou les) structure(s) porteuse(s) – après procédure type Appel à manifestation d'intérêt ou appel à candidatures</li> <li>- Constitution d'un « noyau dur » de partenaires pour co-construire le projet</li> </ul>

(offre de service , aménagement locaux...) avec les futurs utilisateurs (offre de service , aménagement locaux...)

*Étape 2 - Analyse des besoins et définition précise de l'offre de services*

- Analyse fine des besoins (analyse quantitative, enquêtes quantitatives,...)
- Définition précise du positionnement du projet, de l'offre de services proposée et des publics visés
- Définition des moyens opérationnels nécessaires (travaux, acquisitions matériels...)

*Étape 3 - Montage juridique et gouvernance du projet*

- définition de la structuration juridique et du portage du projet
- définition du rôle et positionnement de la CCM dans le projet (initiateur, propriétaire, facilitateur...gestionnaire ?)

*Étape 4 - Montage financier et recherche de financements*

- Définition du modèle économique du tiers-lieu et de épicerie itinérante : réalisation du prévisionnel de dépenses (en phases de création et d'exploitation) évaluation des recettes et contributions mobilisables,
- Identification de financements publics et privés,
- Recherche et montage des dossiers de subventions.

*Étape 5 - Réalisation des premier investissements*

- Travaux et investissements matériels
- consultation travaux et acquisition matériels
  - travaux sur Béthanie phase 1

*Étape 6 - Démarrage opérationnel des premières actions*

- Mise en place gouvernance, conventionnements, etc.
- Démarrage actions Tiers Lieu
- Mise en place de l'épicerie sociale et solidaire itinérante

**A partir de fin 2021/2022 : Mise en œuvre et suivi opérationnel**

- Coordination, animation, gestion et suivi/évaluation des actions sur :
- la gouvernance du projet (comité de partenaires, comité de parcours, comité pilotage...)
  - le tiers lieu
  - l'épicerie itinérante

Phases 2 de travaux sur site Béthanie : 2022 et 2023



<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de Montesquieu
<b>Intitulé de l'action</b>	Conception et construction d'une aire d'accueil des gens du voyage à Cadaujac
<b>Description de l'action</b>	<p>La Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) a développé depuis plusieurs années une politique d'aménagement du territoire équilibrée, soucieuse de l'inclusion de tous les publics et de la préservation d'un haut niveau de qualité de vie.</p> <p>Dans cette perspective, la CCM a engagé un programme d'aménagement spécifique pour accompagner la sédentarisation des gens du voyage installés régulièrement sur son territoire.</p> <p>Ce programme est conforme aux orientations de l'actuel Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGDV 2019-2024) et permet notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de prévenir les installations illicites sur des sites pouvant impacter l'ordre public ou la tranquillité publique</li> <li>- d'améliorer la connaissance des codes de fonctionnement de ce public pour mieux répondre aux besoins</li> <li>- de favoriser une meilleure intégration des gens du voyage dans les communes du territoire,</li> <li>- de mutualiser les ressources locales pour proposer des lieux de vie adaptés et sécurisés.</li> </ul> <p>Il s'articule autour de 3 projets indépendants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la construction d'une aire de sédentarisation sur la commune de CASTRES-GIRONDE</li> <li>- la construction de terrains familiaux locatifs publics sur la Commune de SAINT-MEDARD-D'EYRANS</li> <li>- la construction d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de CADAUJAC</li> </ul> <p>Ainsi, il est prévu la création d'une aire permanente d'accueil d'une capacité d'accueil minimale de 20 places de stationnement, disposant d'un accès à l'eau et à l'électricité.</p> <p>La réalisation de cette aire doit permettre de prévenir les installations illicites sur des sites pouvant impacter l'ordre public, la santé des familles et la tranquillité publique.</p> <p>Pour concrétiser ce projet, la CCM a acquis en avril 2021 une parcelle de 4 745 m<sup>2</sup> à Cadaujac pour un prix de 100 000 euros à la communes de Cadaujac.</p> <p>Le lancement de la construction de l'aire sera lancé lors du prochain COPIL, dont la date est à fixer à la rentrée de 2021 qui sera composé : Président de la CCM,</p>

	<p>Vice-Président en charge des solidarités, Elu en charge des Gens du voyage, des représentants de la commune de Cadaujac, les services de l'État, le Département de la Gironde et l'ADAV33.</p> <p>A noter que la construction de ce type d'infrastructure est très réglementé et encadré, notamment par les deux décrets n° 2019-171 du 5 mars 2019 et n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 : redéfinition des conditions d'aménagement des lieux d'accueil des gens du voyage</p>
<b>Partenaires</b>	<p>Etat Département Association ADAV</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Acquisition du terrain : 100 000 euros</p> <p>Frais de maîtrise d'œuvre : 75 000€</p> <p>Coût des travaux : 1 500 000€</p> <p>Frais de gestion de l'aire estimatifs : 70 000€/an</p>
<b>Plan de financement</b>	<p>Une demande de subvention pour l'acquisition du terrain a été demandée au Département de la Gironde.</p> <p>Une demande de subvention pour les travaux sera faite au Département et aux services de l'État.</p>
<b>Calendrier</b>	<p>Avril 2021 : Acquisition du terrain</p> <p>Septembre 2021 : COPIL de lancement</p> <p>Septembre – mars 2022 : étude de besoins et rédaction des pièces de marché (pour le maître d'œuvre et le futur gestionnaire de l'aire)</p> <p>Environ 3 mois de consultation</p> <p>Septembre 2022 : dépôt du permis de construire</p> <p>Consultation des entreprises pour réaliser les travaux et environ 8 mois de travaux.</p> <p>Objectif de livraison été/automne 2023.</p>



## Fiche action10

Orientation stratégique n°2	Protéger et valoriser un environnement de qualité en consolidant la cohésion sociale et territoriale
Action n°10	Améliorer les services à la population
Maître d'ouvrage	Ville de Saint Jean d'Ilac Commune
Description de l'action	<p>La ville de Saint Jean d'Ilac développe depuis de nombreuses années ses services à la population dans un contexte démographique dynamique. La municipalité porte par ailleurs un projet de proximité vis-à-vis des Illacais et d'accessibilité du service public pour tous.</p> <p>La création d'un France Services correspond ainsi aux projets portés par l'équipe municipale pour renforcer la présence des services publics sur le territoire.</p> <p>La croissance de la démographie Illacaise sur les 60 dernières années est régulière mais connaît une forte accélération depuis 2012. Alors qu'entre 1975 et 2010, 150 personnes supplémentaires s'installaient chaque année à Saint Jean d'Ilac, ce sont 250 personnes supplémentaires par an que l'on dénombre depuis 2012, soit un rythme plus important que les autres communes de la communauté de Jalle Eau Bourde (CCJEB) par exemple, qui s'inscrivent dans le même contexte périurbain.</p> <p>La ville de Saint Jean d'Ilac développe depuis de nombreuses années des services généralistes d'accompagnement des usagers. Dans ce contexte, la ville porte notamment l'animation d'un Point Information Jeunesse depuis 2001, devenu Information Jeunesse (IJ), labellisé par arrêté</p>

	<p>préfectoral du 10 mars 2019. Depuis 3 ans, l'Information Jeunesse s'est équipée et structurée et a ouvert ses services généralistes à l'ensemble des publics (accompagnement dans les démarches administratives, accompagnement à la constitution de CV, accompagnement à la mobilité...).</p> <p>Le lieu d'implantation de l'IJ, dont le cahier des charges est très similaire au cahier des charges d'implantation d'un France Services, pourrait correspondre aux critères de vos services : localisé en centre-ville, disposant d'une salle avec des ordinateurs et systèmes d'impression en libre-service, de bureaux de confidentialité, d'un équipement visio en cours d'acquisition...</p> <p>L'animatrice de cet IJ, déjà formée à l'accueil et l'accompagnement des jeunes dans toutes les démarches de leur quotidien, a d'ores et déjà élargi son accueil des publics. Le label IJ implique « un ETP positionné physiquement au sein de la structure mais qui peut avoir des missions complémentaires à sa mission d'animation de la structure ». Si ce positionnement et la cohérence entre IJ et France Services est prévue par vos services, cet agent à temps plein pourrait intervenir très rapidement pour animer et coordonner IJ et France Services. Un ou des compléments en animateurs France Services dédiés pourraient ainsi compléter l'équipe d'animation</p>
Partenaires	Selon des modalités techniques et organisationnelles à définir, le point France Services Illacais pourrait être un relais facilitateur des démarches de l'ensemble des habitants de la CCJEB
Coût prévisionnel	Fonctionnement : 50 000€ Investissement : 15000€
Plan de financement	Financement ANCT France Services : 30000€/an
Calendrier	Etude avec les services de l'Etat fin 2021 Recrutements fin 2021-début2022 Ouverture : 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du point France Services



## Fiche action 12

Orientation stratégique n°2	Protéger et valoriser un environnement de qualité en consolidant la cohésion sociale et territoriale
Action n°12	Protéger la qualité des milieux et maîtriser l'usage des sols
Maître d'ouvrage	COMMUNE de CANEJAN
Description de l'action	<p>Suite à la réalisation de diagnostics de ses réseaux d'eau et d'assainissement, notamment via des inspections télévisées, il en ressort que les réseaux communaux présentent de nombreuses fragilités. En effet, les réseaux étant vieillissants, une quantité importante d'eaux claires parasites se retrouve dans les réseaux et vient perturber le fonctionnement des stations d'épurations.</p> <p>Fort de ces constats, la commune investit depuis plusieurs années dans le renouvellement de ses réseaux. Cependant le niveau d'investissement est aujourd'hui insuffisant pour couvrir les besoins en termes de renouvellement.</p> <p>La question du renouvellement des réseaux représente des enjeux importants, notamment au regard de la préservation de la ressource en eau et des milieux naturels mais également en termes de sécurisation de l'alimentation des abonnés, d'optimisation des coûts de fonctionnement, de réduction des pertes d'eaux et de maintien de la qualité du service.</p> <p>Les travaux envisagés consistent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement des canalisations</li> <li>- Chemisage de réseaux</li> <li>- Renouvellement de branchements d'eau potable</li> </ul>
Partenaires	Agence de l'eau Adour Garonne Département de la Gironde

Coût prévisionnel	<p>Sur la durée du CRTE :</p> <p>1 200 000 € HT réseaux d'assainissement 400 000 € HT réseaux d'eau potable</p> <p>Tranche 2022 :</p> <p>300 000 € HT réseaux d'assainissement 100 000 € HT réseaux d'eau potable</p>
Plan de financement	<p>DSIL Agence de l'eau Adour Garonne</p> <p>Autofinancement (à déterminer en fonction du niveau de subventions)</p>
Calendrier	<p>PPI 2022- 2025</p> <p>Tranches de travaux annuelles de l'ordre de 300 000 € sur le réseau d'assainissement et 100 000 € sur le réseau d'eau potable</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Linéaires de réseaux renouvelés</li> <li>➤ Evolution des quantités d'eaux parasites</li> </ul>



## Fiche action13

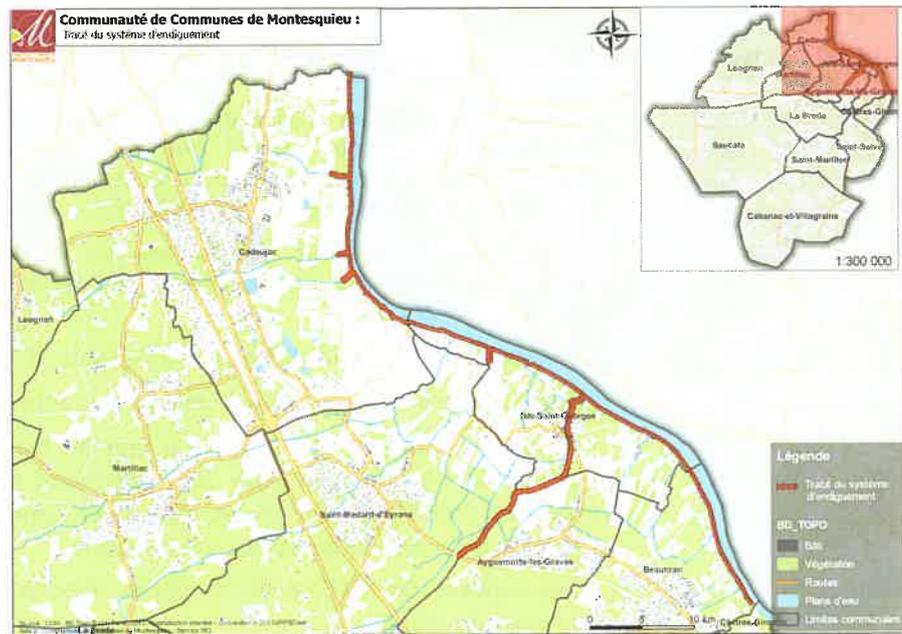
Orientation stratégique n°3	Maîtriser et transformer les mobilités
Action n°13	Soutenir le développement de mobilités décarbonées et des modes actifs de déplacement
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes JALLE EAU BOURDE
Description de l'action	<p>Depuis de très nombreuses années, les Communes de Canéjan et de Cestas ont conduit une politique très engagée en faveur du développement des mobilités douces, notamment par la création d'itinéraires cyclables et par la promotion de l'usage du vélo.</p> <p>Chacune des deux communes possèdent un important réseau de pistes cyclables à l'intérieur des communes ainsi que des pistes spécifiques qui relient les communes entre elles (piste le long de la RD 1010 jusqu'à Gradignan (lycée des Graves), piste réalisée par la Communauté de Communes le long du chemin de Camparian qui relie les deux communes à la vallée de l'eau Bourde et aux aménagements communs le long de la rivière)</p> <p>Les communes souhaitent, aujourd'hui poursuivre cette démarche, sous la maîtrise d'œuvre de la Communauté de Communes Jalle Eau-Bourde en travaillant autour de 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compléter le maillage actuel,</li> <li>Sécuriser les aménagements existants,</li> <li>- Améliorer le jalonnement.</li> </ul> <p>Le projet de nouvelle piste cyclable traversant la zone d'activité communautaire du Courneau permettra de rejoindre les centres des deux communes, le collège Cantelande, la zone d'activité de Pessac Bersol, la gare de Cestas Gazinet, les complexes sportifs de Bouzet à Cestas et la salle de sport du Courneau.</p> <p>La nouvelle piste traversera la zone d'activité du Courneau qui représente un bassin d'emplois de plus de 500 salariés avec un nombre important de</p>

	<p>salariés, reliant la piste existante qui arrive à proximité de la gare de Gazinet, elle permettra aux employés travaillant sur la zone du Courneau l'utilisation de se rendre à la gare de manière sécurisée.</p> <p>Cette piste fera un lien supplémentaire entre Cestas et Canéjan et viendra se connecter sur les pistes déjà existantes sur chacune des deux communes.</p>
Partenaires	Subvention DSIL : 86 728 € HT
Coût prévisionnel	<p>Estimation de l'aménagement : 435 000 € HT</p> <p>Dont :</p> <p>Terrassement : 84 000 € HT</p> <p>Structure : 112 000 € HT</p> <p>Maçonnerie : 13 000 € HT</p> <p>Revêtement : 67 000 € HT</p> <p>Réseaux : 111 000 € HT</p> <p>Signalisation : 48 000 € HT</p>
Plan de financement	Subvention DSIL : 86 728 € HT
Calendrier	<p>Etudes : 2021</p> <p>Travaux : 2022/2024</p>

<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de Montesquieu
<b>Intitulé de l'action</b>	Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables de la CCM
<b>Description de l'action</b>	<p>Afin de répondre aux importants enjeux de mobilité du territoire, en complément et cohérence avec les actions à définir de la future compétence « mobilité locale » décidée par le Conseil communautaire du 18 mars 2021, la Communauté de communes de Montesquieu mobilise ses compétences existantes en matière d'infrastructures et d'aménagement pour continuer à soutenir et renforcer l'équipement du territoire en faveur des mobilités durables.</p> <p>Dans le cadre de ce « Plan Mobilités » en cours de construction, il est ainsi mis en œuvre un important volet relatif aux infrastructures de mobilité à travers les dispositifs suivants (existants ou à créer) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositifs existants / à poursuivre et adapter : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ schéma directeur d'aménagement routier (cofinancement d'aménagement de carrefours) ;</li> <li>◦ schéma directeur des infrastructures cyclables (SDIC) ;</li> <li>◦ fonds de concours chemins de randonnée.</li> </ul> </li> <li>• Dispositifs nouveaux / à créer : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ schéma directeur des aires de covoiturage ;</li> <li>◦ soutien au déploiement des bornes de recharge électrique .</li> </ul> </li> </ul> <p>Concernant les mobilités douces et les déplacements à vélo, Le SDIC est un projet intercommunal, qui poursuit plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• prévoir un maillage du territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu avec un réseau de pistes cyclables</li> <li>• compléter l'épine dorsale des pistes cyclables du Conseil Départemental.</li> </ul> <p>Le SDIC identifie l'ensemble des futures pistes ou bandes cyclables sur le territoire selon 3 types de vocations (touristiques, loisirs et utilitaires).</p> <p>Ce schéma a été adopté par délibération du 29 septembre 2009 par le Conseil Communautaire.</p> <p>Ce schéma vélo très complet prévoyait notamment la réalisation de 132 kms de pistes ou bandes cyclables par la CCM sur la période 2009-2020 pour un montant prévisionnel de 5 120 000 euros.</p>

	<p>1. <u>Concernant le périmètre</u></p> <p>Une modification du tracé était intervenue en décembre 2014, et a distingué deux catégories d'axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aménagements d'intérêt communautaire,</li> <li>• aménagement d'intérêt local.</li> </ul> <p>Suite à la nouvelle mandature de 2020, les communes ont été sollicitées pour qu'elles fassent part à la CCM des projets d'évolution du schéma directeur des itinéraires cyclables et favoriser davantage le maillage du territoire en pistes cyclables</p> <p>2. <u>Concernant les principes de participation de la CCM via un fonds de concours aux communes</u></p> <p>Conformément à l'article L 5214-16 V du CGCT, « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.</p> <p>Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »</p> <p>Le fonds concours de la CCM représente à cet effet 50% maximum de l'autofinancement après recherche de financement par des politiques publiques d'autres collectivités ou de l'État par les communes déposant un dossier.</p> <p>En parallèle à ce dispositif de fonds de concours, la CCM réalise des travaux de création de pistes cyclables pour des dessertes d'intérêt communautaire.</p> <p>Il est notamment inscrit en 2021 la réalisation d'une piste cyclable en site propre pour la desserte de la Technopole de Martillac sur un linéaire de 900 ml (projet estimé à 162 000€ pour les acquisitions foncières et les travaux)</p>
<b>Partenaires</b>	Communes (dépôts de projets) Département de la Gironde et État pour les financements
<b>Coût prévisionnel</b>	Fonds de concours de la CCM abondé à hauteur de 200 000€/an pour participer au financement des projets des communes  Projet de création d'une piste cyclable pour la desserte de la Technopole de Martillac estimée à 162 000€ avec une aide du Département attendue à hauteur de 40 000€
<b>Plan de financement</b>	Fonds de concours CCM : 200 000€/an Projet de desserte de la Technopole à Martillac : participation du Département de 40 000€ sur un coût global de 162 000€
<b>Calendrier</b>	Fonds de concours reconduit chaque année pour répondre aux besoins de financement des communes Réalisation de la piste cyclable de desserte de la Technopole en 2021

<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de Montesquieu
<b>Intitulé de l'action</b>	Études et travaux liés au système d'endiguement
<b>Description de l'action</b>	<p>Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, la Communauté des Communes de Montesquieu souhaite mener une étude globale sur la stratégie du dépôt d'autorisation de son système d'endiguement, avec un principe d'équité de traitement de protection sur le territoire.</p> <p>Les hypothèses qui seront présentées par le bureau d'étude seront basées sur la protection homogène de l'ensemble du territoire de la CCM, avec des crues d'occurrence annuelle.</p> <p>Le scénario retenu sera défini par les études et les programmes de travaux.</p> <p>Le dossier sera composé des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'Étude de Danger (EDD) mise à jour au titre du décret 2015-526 du 12 mai 2015 et de l'Arrêté du 7 avril 2017 précisant le plan de l'étude de dangers des systèmes d'endiguement et des autres ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions</li> <li>- les annexes de l'EDD avec les fiches descriptives état des lieux des différents tronçons de digues</li> <li>- les études AVP, AMC, ACB, études des variantes...</li> <li>- la demande d'autorisation du système d'endiguement au titre des articles R214-1 et suivants du Code de l'Environnement avec les sous-dossiers suivants : résumé non technique, autorisation environnementale, étude de danger, dossier de dérogation à la destruction des espèces protégées, notice d'incidence Natura 2000,</li> </ul> <p>Le travail de mise en place des outils nécessaires à la maîtrise foncière sera mené en parallèle (conventions, servitudes et potentielles acquisitions ).</p> 



La définition des travaux à réaliser sera faite en fonction des résultats des études. Néanmoins, les premiers éléments de diagnostic mettent en avant des travaux importants à réaliser sur certains secteurs.

**Partenaires**

- SMEAG : Ce projet s'inscrit dans le cadre du PAPI en cours d'élaboration. Le PAPI est coordonné par le SMEAG ;
- Département de la Gironde ;
- Communes concernées ;
- Services de l'État (DDTM et DREAL).

**Coût prévisionnel**

**Plan de financement**

Pour les études :

Plan de financement (taux d'aides maximum mobilisables en % et en euros TTC)							
Phase(s)	Autofinancement		Autres : Agence de l'Eau AG, UE		État (FPRNM)		TOTAL
	%	€ TTC	%	€ TTC	%	€ TTC	
1	50	60 000			50	60 000	120 000
2	50	20 000			50	20 000	40 000
3	50	20 000			50	20 000	40 000

	Total	100 000				100 000	200 000
	Pour les travaux : les chiffrages seront à réaliser en fonction des études.						
<b>Calendrier</b>	<p>4 phases ont été identifiées :</p> <p>1) diagnostic du système d'endiguement et modélisation des hauteurs d'eau, actualisation du diagnostic des ouvrages et données écologiques (2021)</p> <p>2) propositions de solutions / estimation des coûts et enquête rencontre des propriétaires (2021-2022)</p> <p>3) description des travaux à mener dans le PAPI : élaboration du cahier des charges et programmation des travaux (2022-2023)</p> <p>4) Travaux pour mise en œuvre à partir de 2023</p>						



<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes de Montesquieu
<b>Intitulé de l'action</b>	Etude d'élaboration du plan de mobilité de la CCM pour une mobilité durable et inclusive (plan de mobilité simplifié)
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Contexte :</b></p> <p>Le territoire de la CCM, péri urbain, rural sur sa frange sud compte une population de 43 500 habitants, avec une forte dynamique d'un point de vue démographique. Au plan des mobilités, il se caractérise par la saturation de ses infrastructures de transport à destination de la métropole bordelaise et une dépendance importante à la voiture individuelle.</p> <p>Suite à la loi LOM , la CCM a décidé, par délibération du conseil communautaire en date du 18 mars 2021, de se saisir de la compétence « autorité organisatrice des mobilités locales » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.</p> <p>Au regard de cette récente prise de compétence, la stratégie de mobilité du territoire est aujourd'hui à écrire. IL s'agit de définir, à partir d'analyses objectives et en concertation avec les parties prenantes, les priorités stratégiques et la feuille de route opérationnelle de cette nouvelle politique communautaire.</p> <p>Pour cela, la CCM prévoit d'élaborer un « plan de mobilité simplifié » et a candidaté au printemps 2021 à l'Appel à manifestation d'intérêt « Territoires nouvelles mobilités durables » (TENMOD) de l'ADEME/France Mobilités</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <p>Les objectifs sont à la fois stratégiques et opérationnels.</p> <p>Le premier objectif, stratégique, est de définir une stratégie d'organisation des déplacements, ou plan de mobilité simplifié, à l'intérieur du territoire de la communauté de communes de Montesquieu mais aussi vers la métropole bordelaise et le quadrant sud de l'aire urbaine.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir une mobilité durable, répondant aux enjeux environnementaux et climatiques, en encourageant les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (piétons, cyclistes, transports collectifs, covoiturage, autostop amélioré...)</li> <li>• Concevoir une mobilité inclusive, répondant aux besoins des différents publics / usagers et polarités du territoire</li> <li>• Limiter les déplacements et encourager les déplacements de courtes distances</li> <li>• Proposer des solutions pour rejoindre le bassin de vie de Bordeaux, soit directement soit via des points de rabattement (gares, pôle multimodal...)</li> </ul> <p>Le second objectif, opérationnel, est d'accompagner la CCM dans la définition et l'évolution de son offre de mobilité de proximité, en cohérence avec les besoins des usagers du territoire et les actions des partenaires (Région, Département, Métropole, AOM voisins).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• définition d'un plan de transport en commun : définition d'une ligne de</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>transport régulière interne au territoire, TAD, transports scolaires</li> <li>définition d'un plan d'action en faveur des modes alternatifs (vélo, covoiturage, etc.) et de la mobilité solidaire , en valorisant et mettant en cohérence les différentes actions déjà engagées par la CCM et en identifiant de nouvelles actions.</li> <li>appui dans la recherche de financement et l'instauration du versement mobilité</li> <li>appui dans la préparation de la ou les procédures de marché public à lancer pour l'exploitation des lignes de transports et/ou circuits de transports scolaires</li> <li>appui a la structuration en interne d'un service de mobilité.</li> </ul> <p><b>Description de l'action :</b>  Pour nourrir l'élaboration de sa stratégie de mobilité, la CCM entend engager une <u>démarche de concertation innovante</u> (organisation d'« assises de la mobilité » et mise en place d'un comité partenarial) avec les acteurs du territoire :  - entreprises / employeurs,  - habitants (avec une approche distinguant par types de publics, par ex. : actifs, jeunes, femmes, publics précaires ou vulnérables, etc.),  - communes.</p> <p>Cette concertation sera organisée selon des modalités et formats innovants à définir en tenant compte de l'évolution des contraintes sanitaires.  La cahier de charges relatif à l'élaboration du plan de mobilité de la CCM est en cours de préparation et précisera (notamment) le cadre de la politique de concertation souhaitée. A l'image des expériences innovantes menées par des territoires similaires (par exemple la CC du Grand Pic Saint Loup , lauréat TENMOD 2019), il est envisagé d'organiser cette large concertation en partant des besoins des différentes catégories d'utilisateurs, par exemple : actifs, jeunes, femmes, publics précaires ou vulnérables, etc)</p> <p>La CCM souhaite également <u>mobiliser, notamment via cet appel à projets, les expertises techniques nécessaires</u> pour objectiver l'analyse des besoins et fiabiliser financièrement les scénarii d'actions, en particulier concernant la ligne régulière de transport à définir sur le territoire (condition nécessaire pour mobiliser la ressource fiscale associée à la compétence AOM).</p> <p>Enfin, la stratégie de mobilité de la CCM sera définie en <u>coordination avec celles des territoires voisins</u> (Bordeaux Métropole, CC Jalle Eau Bourde, SYSDAU, Région Nouvelle Aquitaine) selon des modalités à préciser dans le cadre de cette étude.  La stratégie de mobilité élaborée devra également permettre à la CCM de favoriser, dans un esprit de coopération, la prise en compte des points de vue et besoins propres au territoire dans la gouvernance de la mobilité en cours de structuration.  Conjointement avec l'élaboration de sa stratégie de mobilité, la CCM négociera et organisera avec la Région le transfert des services de transports scolaires sur son ressort territorial.</p>
<b>Partenaires</b>	France Mobilités, ADEME, Cerema Nouvelle Aquitaine mobilités SYSDAU Entreprises du territoire Habitants Collectivités locales : Région, Département, Métropole, EPCI voisins, communes
<b>Coût prévisionnel</b>	81 222 € pour la définition du plan de mobilité dont : - étude d'élaboration de la stratégie mobilité de la CCM : 60 000 € - apprentif chef de projet mobilités (formation + rémunération) : 21 222 €
<b>Plan de financement</b>	ADEME / TENMOD : 30 000 € (prévisionnel) Etat/ Aide exceptionnelle recrutement apprentis : 5 000 € Autofinancement CCM : 46 222 €

<p><b>Calendrier</b></p>	<p><b>Étape 1 : prise de compétence : mars – juillet 2021</b></p> <p><b>Étape 2 : montée en compétence/organisation de l'ingénierie : mi à fin 2021</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- septembre 2021 : lancement de la consultation, accompagnement France Mobilité (selon résultats AMI TeNMoD), recrutement Apprenti Master/ chef de projets Mobilités</li> <li>- novembre / décembre : sélection du prestataire et lancement de la démarche</li> </ul> <p><b>Étape 3 : étude de définition stratégique : fin 2021/ 2022 (calendrier prévisionnel)</b></p> <p>3.1 - Phase 1 – DIAGNOSTIC, CONCERTATION et ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- concertation avec les usagers et partenaires</li> <li>- synthèse des besoins et enjeux de mobilité du territoire</li> <li>- étude fine des différents besoins / scénarii de services de mobilité identifiés</li> </ul> <p>3.2 – Phase 2 - PLAN D'ACTION</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identification et évaluation des solutions de mobilité pour le territoire,</li> <li>- élaboration du plan de transport en commun</li> <li>- élaboration du plan d'actions en faveur des mobilités alternatives</li> </ul> <p>3.3 - Phase 3 – ACCOMPAGNEMENT OPÉRATIONNEL</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-évaluation et organisation des moyens financiers et humains nécessaire au plan d'action</li> <li>- organisation des délégations/transferts de compétence e</li> <li>- recherche des financements mobilisables, mise en place du versement mobilité</li> </ul> <p><b>Étape 4 : mise en œuvre, suivi et évaluation : à partir de 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2023 : 1ère année de plein déploiement opérationnel de la nouvelle politique mobilité : déploiement des l'ensemble du bouquet de services de mobilité locale définis et organisés par la CCM sur son territoire</li> <li>- définition puis suivi des outils de pilotage de la politique</li> </ul> <p>NB : déploiement anticipé, dès 2022, de premiers projets mobilité dans une logique d'expérimentation (ex. : Projet covoiturage innovant)</p>
--------------------------	---



Tableau général

Orientation	Thème	Crédits Etat	Coût total des projets
1. Acteurs de la transition énergétique	1.1. Sobriété énergétique	1 793 696 €	7 022 641 €
	1.2. Réduire et maîtriser les déchets	215 278 €	1 922 025 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 008 974 €</b>	<b>8 944 666 €</b>
	2.1 Service à la population	271 718 €	1 547 985 €
2. Cohésion sociale et territoriale	2.2 Protéger la qualité des milieux	635 790 €	2 581 524 €
	<b>TOTAL</b>	<b>907 507 €</b>	<b>4 129 509 €</b>
3. Mobilité	3.1. Pistes cyclables	86 729 €	433 644 €
	3.2. Aménagement de voies	97 200 €	612 000 €
	3.3. Aménagement de sites	53 315 €	177 718 €
	<b>TOTAL</b>	<b>237 244 €</b>	<b>1 223 362 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 153 725,50 €</b>	<b>14 297 537,39 €</b>	



1. acteurs de la transition énergétique et écologique

1 - Orientation : Acteurs de la transition énergétique et écologique

Action	Porteur de projet	Crédits Etat	Coût total du projet
<b>Transition énergétique et écologique</b>		<b>2 008 974 €</b>	<b>8 944 666 €</b>
<b>1.1. Sobriété énergétique</b>		<b>1 793 696 €</b>	<b>7 022 641 €</b>
<b>1.1.1 Rénovation énergétique</b>		<b>732 072 €</b>	<b>1 577 776 €</b>
Remplacement des huisseries de l'hôtel de ville	La Brede	34 500 €	115 000 €
Remplacement des huisseries et de l'éclairage intérieur de l'école maternelle	La Brede	3 090 €	10 300 €
Refection complète des toitures du CCAS et du Foyer isolation	Castres Gironde	8 665 €	15 754 €
Programme de rénovation énergétique et de mise en accessibilité des écoles de Léognan	Léognan	60 000 €	200 000 €
Remplacement des huisseries et de l'éclairage intérieur de l'école élémentaire Jean Cazauvieilh	La Brede	25 440 €	84 800 €
Remplacement des menuiseries de l'école élémentaire	Cabanac et Villagrain	6 878 €	19 650,00 €
Rénovation couverture bâtiments communaux	Léognan	175 000 €	647 271,39 €
Travaux de rénovation thermique de l'hôtel de ville	Léognan	118 500 €	395 000,00 €
Réhabilitation énergétique du bâtiment industriel	Cestas	300 000 €	90 000,00 €
<b>1.1.2 Rénovation bâtiments</b>		<b>1 061 624 €</b>	<b>5 444 865 €</b>
Réhabilitation du bâtiment communal des Fontanelles	Cestas	91 500 €	305 000 €
Restauration de l'église Saint-Maurille	Saint-Morillon	26 906 €	76 875 €
Reconstruction Salle Rene Querandeau	Saint-Jean d'Illac	742 532 €	4 652 304 €
Rénovation de l'INRAE	Cestas	110 685 €	110 685 €
Réhabilitation énergétique du bâtiment industriel	Cestas	90 000 €	300 000 €
<b>1.2. Réduire et maîtriser les déchets</b>		<b>215 278 €</b>	<b>1 922 025 €</b>
Création d'une troisième déchetterie à Cabanac et Villagrains	CC Montesquieu	200 000 €	1 900 200 €
AAP RRR Session Etude de faisabilité implantation recyclerie	CC Montesquieu	15 278 €	21 825 €



## 2- Orientation cohésion sociale et territoriale

Action	Porteur de projet	Crédits Etat	Coût total du projet
<b>2 Cohésion sociale et territoriale</b>		<b>907 507 €</b>	<b>4 129 509 €</b>
<b>2.1 Service à la population</b>		<b>271 718 €</b>	<b>1 547 985 €</b>
2.1.1 Alimentation		185 000 €	1 182 500 €
PAT	CC Montesquieu	10 000 €	100 000 €
projet PARASOL épicerie solidaire itinérante et fiers lieu agricole	CC Montesquieu	175 000 €	1 082 500 €
2.1.2. Développement du numérique		16 718 €	55 725 €
projet PARASOL épicerie solidaire itinérante et fiers lieu agricole	Léognan	16 718 €	55 725 €
Acquisition et installation d'équipements numériques dans les écoles		70 000 €	309 760 €
2.1.3 Développement du sport et de la culture		35 000 €	112 500 €
Réalisation d'un pumphack	Cadaujac	35 000 €	197 260 €
Construction d'un skate park et city stade	Saucats	35 000 €	197 260 €
<b>2.2 Protéger la qualité des milieux</b>		<b>635 789,81 €</b>	<b>2 581 524,26 €</b>
2.2.1 Environnement-assainissement		578 025 €	2 184 165 €
Extension du réseau d'assainissement collectif – Quartier Brousteys-Conilh	Cadaujac	23 282 €	77 607 €
Réalisation d'un nouveau Clarificateur – STEP de Mano à Cestas	Cestas	300 000 €	1 000 000 €
Renouvellement de la canalisation d'assainissement – Avenue de Pierroton	Cestas	65 961 €	219 869 €
Renouvellement de la canalisation d'assainissement – Avenue de Toctoucau	Cestas	88 782 €	295 940 €
Renouvellement et renforcement du collecteur des eaux usées rd RD 106	SIAEA Saint Jean d'Illac	100 000 €	590 750 €
2.2.2 Soutien à l'économie de proximité		57 765 €	397 359 €
Maintien du commerce de proximité – projet épicerie	Ile-Saint-Georges	57 765 €	397 359 €



### 3. Mobilité

## 3- Orientation Mobilité

Action	Porteur de projet	Crédits Etat	Coût total du projet
<b>3. Mobilité</b>		<b>237 244 €</b>	<b>1 223 362 €</b>
<b>3.1 Pistes cyclables</b>		<b>86 729 €</b>	<b>433 644 €</b>
Maillage cyclable des territoires de Canéjan et Cestas	CC Jalle Eau Bourde	86 729 €	433 644 €
<b>3.2. Aménagement de voies</b>		<b>97 200 €</b>	<b>612 000 €</b>
réalisation de chemins doux aux abords du collège	Saint Selve	97 200 €	612 000 €
<b>3.3. Aménagement de sites</b>		<b>53 315 €</b>	<b>177 718 €</b>
Aménagement d'un pôle intermodal à la gare de Gazinet	Cestas	53 315 €	177 718 €

